

ENQUETE DEMOGRAPHIQUE PAR SONDAGE.

HAUTE-VOLTA 1960-1962

Instructions de chiffrage

Présentation des documents.

Villages : L'enquête démographique par sondage en Haute-Volta a porté sur : 235 villages, numérotés de 1 à 238 (les villages n° 194, 228, et 230 n'ont pas été étudiés). Un dossier a été établi pour chaque village.

Familles : On établit au moins une fiche collective pour chaque famille. Si le nombre de personnes excède la capacité de la fiche collective, on doit en principe laisser la première ligne des fiches complémentaires en blanc et inscrire en haut à droite dans le rectangle "suite fiche N°..." le numéro de la fiche précédente.

Le nombre total des fiches remplies pour chaque famille est inscrit sur la première fiche.

Ménages : Une famille comprend un ou plusieurs ménages. Un ménage est défini, en principe, comme l'unité constituée par un homme, ses épouses et ses enfants mais d'autres personnes peuvent y être attachées.

Les différents ménages constituant une même famille sont séparés par une ligne en blanc et le nom du Chef de ménage est souligné.

Isolés : Un ménage comprend au moins deux personnes. Une personne n'appartenant à aucun ménage constitue un isolé. Il faut remarquer que l'on peut trouver des "familles" ne comprenant que des isolés : par exemple un pensionnat, un hôtel, etc...

Questionnaires de femmes.

Les femmes âgées de 14 ans ou plus appartenant à une même famille ont été numérotées dans la marge de gauche de la fiche collective. Pour chacune d'elles on a rempli un "questionnaire de femme". Les numéros d'ordre doivent permettre d'identifier rapidement la femme à laquelle se rapporte chaque questionnaire.

Les questionnaires de femmes sont placés à l'intérieur de la fiche collective à laquelle ils se rapportent.

Questionnaires émigration.

Pour tous les hommes adultes résidant dans le village, actuellement présents et ayant auparavant émigré, au moins une fois, hors de la Haute-Volta, pour une durée d'au moins 6 mois, on a porté une croix dans la colonne 30 de la fiche collective. Pour chacun de ces individus, on a dû remplir un questionnaire migration.

Ces questionnaires sont placés à l'intérieur de la fiche collective à laquelle il se rapportent.

Autres documents.

On peut également trouver dans les fiches collectives des inventaires de concession et des questionnaires "naissances successives". Ces documents ne font pas l'objet de dépouillement mécanographique. Les laisser dans les fiches collectives.

Vérification de la numérotation des familles.

Avant de commencer la codification d'un village, reclasser les fiches des différentes familles dans l'ordre de la numérotation.

On pointera les questionnaires de femme en les comparant aux numéros inscrits dans la marge de gauche et on les classera dans l'ordre.

Vérification et numérotation des questionnaires émigrations

On vérifiera qu'il y a un questionnaire émigration pour toute croix inscrite dans la colonne 30 et que ses indications correspondent à celles qui figurent sur la fiche collective. Ces questionnaires seront numérotés dans l'ordre à l'intérieur du village. Le numéro sera inscrit, d'une part sur la fiche collective dans la colonne "observations" (N° 31) à côté de la croix correspondante, d'autre part sur le questionnaire migrations (questionnaires migrations n° ...). Si un chiffre y avait déjà été porté, le barrer et écrire le nouveau numéro.

Tous les questionnaires migrations d'un même village seront extraits des dossiers et placés dans une chemise spéciale portant le nom et le numéro du village.

Fiches de village.

Une fiche sera remplie pour chaque village avec les constantes et placées en tête du dossier.

Fiches de chiffrage.

A partir des fiches collectives complétées par les questionnaires de femme, on remplira 2 types de fiches :

- 1 - Fiches données individuelles (1 ligne par personne) type N°1.
- 2 - Fiches données collectives (1 ligne par ménage) type N°2.

A partir des questionnaires migrations mis à part on remplira ensuite un troisième type de fiches.

Fiches émigrations (1 ligne par émigrant) type N°3.

Constantes de village valables pour toutes les fiches
(voir la liste des villages ci-joint avec les codifications correspondantes).

Rubriques	Nombre de cases	Colonne
Urbain ou rural	1	1
Strate	1	2
Région	1	3
N° du village dans la strate	2	4 & 5
Mois d'enquête	1	6
Fraction de sondage	1	7

Codes utilisés pour les constantes de village.

- a) Urbain ou rural : Urbain = 0 Rural = 1
- b) Strate ou sous-strate :
- | | | | |
|--|---|--------------------|---|
| Strate I = | 0 | Sous-strate II C = | 4 |
| Sous-strate II A = | 1 | Sous-strate II D = | 5 |
| Sous-strate II B-a = | 2 | Strate III = | 6 |
| (II B moins Tenkodogo,
Fada N'Gouna, Koupéla) | | Strate IV = | 7 |
| Sous-strate II B-b = | 3 | (moins Diébougou) | |
| (Tenkodogo, Fada-
N'Gouna, Koupéla) | | Strate V = | 8 |
| | | Strate VI = | 9 |
| | | (plus Diébougou). | |

c) Régions.

Cercles et subdivisions (les subdivisions sont entre parenthèses).

	CODE
Banfora (Sidéradougou), Orodara, Bobo-Dioulasso (Toussiana)	1
Gaoua (Batié, Kampti), Diébougou (Dano), Houndé (Boromo)	2
Dédougou, Nouna, Tougan (Kienbara, Toma)	3
Onahigouya (Thiou), Titao, Gourcy, Séguénéga, Kongoussi	4
Djibo, Dori (Oudalan)	5

.../...

Yako, Ténado, Koudougou (Kindi)	6
Léo, Po	7
Barsalogho, Kaya (Boussouna, Téma), Boulsa, Bogandé	8
Boussé, Ziniaré, Ouagadougou, Zorgho, Saponé, Kombissiri	9
Manga, Zabré, Garango, Tenkodogo (Ouargaye), Koupéla	0
Fada N'Gourma (Pama), Diapaga	X

d) Mois d'enquête

Octobre 1960	1	Janvier 1961	4
Novembre 1960	2	Février 1961	5
Décembre 1960	3	Mars 1961	6
		Avril 1961	7

e) Fraction de sondage :

Entier	:	1
1/2	:	2
1/5	:	3
.....	:
1/10	:	0

Codes utilisés pour les renseignements complémentaires relatifs aux villages à porter dans les fiches de chiffrage type 2 (données collectives).

1) Hauteur moyenne des pluies annuelles

Moins de 700 mm.	1
700 à 800 mm.	2
800 à 900 mm.	3
900 à 1000 mm.	4
1000 à 1100 mm.	5
Plus de 1100 mm.	6

2) Approvisionnement en eau

Marigot ou mare toute l'année	1
Puits toute l'année	2
Marigot, mare et puits toute l'année	3
Marigot, mare toute l'année, puits temporaires	4
Marigot, mare temporaire, puits toute l'année	5
Marigot, mare une partie de l'année	6
Puits une partie de l'année	7
Marigot, mare et puits une partie de l'année	8
Manque d'eau	9
Pas de renseignement	X

3) Distance du dispensaire

Dispensaire au village ou à moins de 3 km.	1
Dispensaire à une distance de 3 à 9 km.	2
Dispensaire à une distance de 10 à 15 km.	3
Dispensaire à une distance de 16 à 24 km.	4
Dispensaire à une distance de 25 km. et plus	5
Pas de renseignements	X

Liste des villages - Codification des constantes et codification des renseignements complémentaires à porter sur les fiches de chiffrage type N° 2 (données collectives).

Ancien Numéro	Nom du village	Codification constante							Données collectives		
		1	2	3	4	5	6	7	9	10	11
1	Bani-Ouaga I	1	0	15	01	12	11	1	1	1	2
2	Tiallol - Tiopé	1	0	15	02	12	11	1	1	1	3
3	Dori - Gorel - Nakou	1	0	15	03	11	12	1	1	1	1
4	Touka - Wendou	1	0	15	04	12	12	1	1	1	3
5	Boulaye	1	0	15	05	11	15	1	1	1	2
6	Oulo	1	0	15	06	14	15	1	1	5	4
7	Boullél	1	0	15	07	13	11	1	1	2	5
8	Salmossi	1	0	15	08	14	12	1	1	7	4
9	Sourtatibié II	1	0	15	09	12	11	1	1	9	3
10	Konga - Foulbé	1	0	15	10	14	11	1	1	9	4
11	Yaté - Foulbé	1	0	15	11	15	11	1	1	6	3
12	Ouro - Saba - Rimaibé	1	0	15	12	14	12	1	1	2	3
13	Koubel - Alpha Rimaibé	1	0	15	13	15	15	1	1	2	2
14	Thiou	1	0	14	14	16	18	1	2	2	1
15	Kibitangaye	1	1	14	01	14	11	1	2	2	3
16	Gourga	1	1	14	02	14	12	1	2	2	2
17	Lougouri	1	1	14	03	14	15	1	2	5	3
18	Tangaye	1	1	14	04	14	15	1	2	2	3
19	Balongo	1	1	14	05	14	11	1	2	2	2
20	Nango	1	1	14	06	15	17	1	2	2	2
21	Zogoré	1	1	14	07	14	10	1	2	5	1
22	Quindigui	1	1	14	08	14	15	1	1	5	4
23	Koumna	1	1	14	09	14	12	1	2	2	4
24	Bongola - Marancé	1	1	14	10	15	12	1	2	2	5
25	Gambo	1	1	14	11	13	15	1	2	7	3
26	Koumbané	1	1	14	12	13	11	1	2	8	4
27	Nioussitangaye	1	1	14	13	13	11	1	2	5	4
28	Napalgus	1	1	14	14	13	12	1	2	2	1
29	Rambo	1	1	14	15	13	15	1	2	2	3
30	Roguin	1	1	14	16	13	11	1	2	6	2

Anc. No	Nom du village	Codification constante						Données			
		1	2	3	4&5	6	7	Collectives	9	10	11
31	Ibi	1	1	4	17	3	2	1	8	4	
32	Yelkoto	1	1	4	18	3	2	2	5	2	
33	Tikaré	1	1	4	19	3	5	2	2	1	
34	Biliga - Foulbé	1	1	4	20	7	1	1	2	4	
35	Boussou	1	1	4	21	5	5	3	2	1	
36	Bouloubou	1	1	4	22	5	2	2	5	5	
37	Kontigué	1	1	4	23	5	5	2	3	2	
38	Béda	1	1	4	24	5	1	2	7	2	
39	Béma - Mossi	1	1	4	25	5	5	2	7	1	
40	Foulgo - Kokin	1	2	4	01	3	1	1	9	3	
41	Zombalga	1	2	4	02	3	1	1	8	4	
42	Rambo - Foulbé	1	2	4	03	7	2	1		3	
43	Kindougou	1	2	4	04	7	5	1		2	
44	Ankouna	1	2	8	05	2	1	1		3	
45	Kaoguia - Sargo	1	2	8	06	1	2	2		3	
46	Poulallé	1	2	8	07	2	5	1		2	
47	Basna	1	2	8	08	1	2	1		3	
48	Dablo	1	2	8	09	2	5	1		5	
49	Itaoné	1	2	8	10	3	2	1	5	2	
50	Mané - Paul	1	2	8	11	7	5	2	8	4	
51	Nakourtenga	1	2	8	12	1	1	2		3	
52	Oualogtenga	1	2	8	13	1	2	2		3	
53	Foulla	1	2	8	14	7	5	2	6	2	
54	Niangala	1	2	8	15	1	2	2	8	3	
55	Guipa	1	2	8	16	6	5	2	5	2	
56	Yaké	1	2	8	17	6	5	2	5	3	
57	Koala	1	2	6	18	6	2	3	5	4	
58	Thié	1	2	6	19	5	5	3	2	1	
59	Danna	1	2	6	20	6	5	3	5	3	
60	L. Todin	1	2	6	21	5	5	3	3	1	
61	Lionongo	1	2	6	22	5	5	2	2	4	
62	Nanassa	1	2	6	23	6	5	2	2	3	
63	Song - Naba - Paul	1	2	6	24	6	5	3	2	2	
64	Boulpéla - Paul	1	2	6	25	6	5	2	2	2	
65	Nahntanga	1	2	6	26	6	5	2	6	2	
66	Goundrin	1	2	6	27	6	5	2	7	2	
67	Sandogo	1	2	6	28	6	5	2	2	5	
68	Nionogo	1	2	6	29	6	1	2	5	3	
69	Donsin	1	2	6	30	6	2	2	3	3	
70	Kolongodiéssé	1	2	6	31	6	1	2	3	2	
71	Bissiga	1	2	6	32	7	2	2	2	3	
72	Nabitenga	1	2	9	33	7	5	3	8	2	
73	Tanghin	1	2	6	34	7	2	3	8	2	
74	Yaoghin	1	2	6	35	7	2	3	3	2	
75	Konki	1	2	6	36	7	5	3	8	3	
76	Rana	1	2	6	37	6	5	3	7	3	
77	Boulpom	1	2	6	38	6	5	2	3	3	
78	Niaghado	1	2	6	39	6	5	3	7	2	
79	Bayandi - Nabyiri	1	2	6	40	7	2	3	7	2	

Anc. N°	Nom du village	Codif. Constante					Don. collec		
		2	3	4&5	6	7	9	10	11
80	Temporé Silmidougou	2	6	41	6	2	2	5	1
81	Nandiala- Baoghin	2	6	42	6	5	3	5	2
82	Lallé	2	6	43	6	5	2	2	2
83	Nariou	2	6	44	7	5	2	4	3
84	Sagabtenga	2	9	45	7	5	4	3	5
85	Yerzouanga	2	9	46	7	1	4	3	4
86	Tienfangué	2	9	47	7	2	3	8	3
87	Silimba	2	9	48	7	1	4	3	3
88	Kierna	2	9	49	7	2	4	5	2
89	Kosmassom	2	9	50	6	1	4	8	2
90	Koakin	2	0	51	6	5	4	1	3
91	Sidtenga	2	0	52	6	2	4	8	4
92	Sagrogo	2	0	53	6	1	4	8	2
93	Taonsgo	2	9	54	1	1	3	6	1
94	Boudry	2	9	55	1	5	3	6	1
95	Filiba	2	9	56	1	2	3	5	3
96	Ipala	2	9	57	1	1	3	6	4
97	Tanghin	2	9	58	1	1	3	1	4
98	Bouloumtenga	3	0	01	1	1	3	6	3
99	Poéssé - Basse	3	0	02	2	1	3	2	2
100	Issiriyaoghin	3	0	03	2	2	4	6	5
101	Pissi - Zaoce	3	0	04	2	5	3	6	1
102	Gorgo	3	0	05	2	1	3	6	3
103	Zéloghin	3	0	06	2	2	4	6	5
104	Kampelsézougou	2	8	59	3	1	3	2	5
105	Piassi	2	8	60	3	2	3	5	4
106	Loulgou	2	8	61	2	5	2	9	5
107	Zéguédéguin	2	8	62	2	5	2	2	2
108	Tissimé	2	8	63	2	2	2	9	3
109	Yalgho	2	8	64	2	5	4	5	3
110	Bissiga	3	0	07	3	1	4	6	3
111	Sigriyaoghin	3	0	08	2	1	4	5	2
112	Tenkoaga	3	0	09	4	1	4	1	4
113	Lanti	3	X	10	2	1	3	5	2
114	Bagatenga	3	X	11	4	1	3	9	2
115	Bittou	4	0	01	2	5	5	8	1
116	Togué	4	0	02	2	1	4	6	2
117	Sirabogué	4	0	03	3	1	4	3	2
118	Sanpa	4	0	04	1	2	4	7	3
119	Magourou	4	0	05	1	2	4	2	2
120	Tangaré	4	0	06	1	5	4	6	2
121	Sarégou	4	0	07	3	1	4	8	1
122	Bargansé	4	0	08	6	1	5	1	3
123	Bissaya	4	0	09	6	5	5	3	4
124	Zaoga - Yarcé	4	0	10	6	1	5	5	4
125	Cessa	5	X	01	4	1	2		5

Anc. N°	Nom du village	Codif. constante						Don. collec.		
		1	2	3	4&5	6	7	9	10	11
126	Bogué	1	5	X	02	1	1	3		5
127	Poniakoundi	1	5	X	03	1	1	3	2	5
128	Condouagou	1	5	X	04	3	1	3		5
129	Bossoari	1	5	X	05	4	1	4	1	2
130	Soudougui - Bila	1	5	X	06	4	2	4		5
131	Tiarégou	1	5	8	07	5	1	2	3	4
132	Bourgon	1	5	8	08	5	2	2		4
133	Coalla	1	5	8	09	4	5	1		1
134	Ouaboadi	1	5	8	10	5	1	2	8	5
135	Namagadou	1	5	8	11	5	1	2	6	4
136	Tiépoli	1	5	8	12	5	1	2		5
137	Tembaga	1	5	X	13	2	5	4		2
138	Kantchari	1	5	X	14	3	7	2	5	1
139	Namounou	1	5	X	15	2	5	4		1
140	Moguéya	1	6	6	01	4	5	3	5	4
141	Valiou	1	6	6	02	3	2	4	1	2
142	Guiou	1	6	6	03	4	2	3	3	3
143	Poré	1	6	6	04	4	1	3	5	2
144	Ténado	1	6	6	05	4	5	3	3	1
145	Oury	1	6	2	06	5	5	4	2	1
146	Daboulara	1	6	2	07	5	1	5	1	2
147	Siou	1	6	2	08	5	2	5	7	2
148	Tiéssourou	1	6	7	09	2	1	4	2	5
149	Sati	1	6	7	10	2	1	4	8	5
150	Nébiélényou	1	6	7	11	2	2	4	1	5
151	Koundin	1	6	7	12	3	1	4	8	5
152	Léo	1	6	7	13	3	5	5		1
153	Kambiakasso	1	6	7	14	2	1	4	1	5
154	Kolo	1	6	7	15	2	1	4	7	2
155	Bapania	1	6	7	16	1	1	5	9	3
156	Kello	1	6	7	17	1	2	5	6	3
157	Bourouma	1	6	7	18	1	1	5	6	2
158	Léguéna	1	7	1	01	6	7	6	4	4
159	Samandéni	1	7	1	02	1	1	6		5
160	Diofoloma	1	7	1	03	6	2	6	3	4
161	Dorossiamasso	1	7	1	04	1	5	5		3
162	Bossora	1	7	1	05	2	1	5		5
163	Kongolikan	1	7	2	06	1	2	5	2	2
164	Boni	1	7	2	07	2	5	5		1
165	Békuy	1	7	2	08	2	1	5		5
166	Kahin	1	7	2	09	2	1	5	2	2
167	Kwakouara	1	8	2	01	1	1	5		2
168	Moutori	1	8	2	02	1	2	5		2
169	Gbonkou	1	8	2	03	2	1	6		1
170	Kovio	1	8	2	04	1	2	5		5
171	Lébiélé	1	8	2	05	2	1	5		4
172	Dalgane	1	8	2	06	2	5	5		1
173	Kari	1	7	3	10	2	2	5		4
174	Oualami	1	7	3	11	3	1	4		3
175	Bondoukuy	1	7	3	12	2	5	5		1

Anc. N°	Nom du village	Codif. constante						Don. collec.		
		1	2	3	4&5	6	7	9	10	11
176	! Scuana	!	!	!	!	!	!	!	!	!
177	! Bana	!	!	!	!	!	!	!	!	!
178	! Kolonkani Sirakoro	!	!	!	!	!	!	!	!	!
179	! Médougou	!	!	!	!	!	!	!	!	!
180	! Lékuy	!	!	!	!	!	!	!	!	!
181	! Yévé Dougou	!	!	!	!	!	!	!	!	!
182	! Dokuy	!	!	!	!	!	!	!	!	!
183	! Pa	!	!	!	!	!	!	!	!	!
184	! Mouna	!	!	!	!	!	!	!	!	!
185	! Konankèira	!	!	!	!	!	!	!	!	!
186	! Soankin	!	!	!	!	!	!	!	!	!
187	! Goron	!	!	!	!	!	!	!	!	!
188	! Papalé	!	!	!	!	!	!	!	!	!
189	! Boussé	!	!	!	!	!	!	!	!	!
190	! Niankoré	!	!	!	!	!	!	!	!	!
191	! Sourou	!	!	!	!	!	!	!	!	!
192	! Da	!	!	!	!	!	!	!	!	!
193	! Kiembara	!	!	!	!	!	!	!	!	!
194	! <u>Non étudié</u>	!	!	!	!	!	!	!	!	!
195	! Touma	!	!	!	!	!	!	!	!	!
196	! Koéfr	!	!	!	!	!	!	!	!	!
197	! Dissahga	!	!	!	!	!	!	!	!	!
198	! Nianberla	!	!	!	!	!	!	!	!	!
199	! SiloroTa	!	!	!	!	!	!	!	!	!
200	! Katàfona	!	!	!	!	!	!	!	!	!
201	! Sokouraba	!	!	!	!	!	!	!	!	!
202	! Koutoura	!	!	!	!	!	!	!	!	!
203	! Kawara	!	!	!	!	!	!	!	!	!
204	! Sindou -Korony	!	!	!	!	!	!	!	!	!
205	! Bodadiougou	!	!	!	!	!	!	!	!	!
206	! Nanagara	!	!	!	!	!	!	!	!	!
207	! Kimi	!	!	!	!	!	!	!	!	!
208	! Sorindigui	!	!	!	!	!	!	!	!	!
209	! Donko-Tambili	!	!	!	!	!	!	!	!	!
210	! Sokora	!	!	!	!	!	!	!	!	!
211	! Gaoua	!	!	!	!	!	!	!	!	!
212	! Gongombili Pablma	!	!	!	!	!	!	!	!	!
213	! Goshoulora	!	!	!	!	!	!	!	!	!
214	! Loropéni Gan	!	!	!	!	!	!	!	!	!
215	! Kho	!	!	!	!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!

Anc. N°	Nom du village	Codif. constante						Don. collec.		
		12	13	4&5	16	17	9	10	11	
216	Timbisséo	11	12	2	16	15	11	6	1	2
217	Koukna	11	19	2	17	14	11	6	9	4
218	Koukana	11	19	2	18	14	11	6	1	2
219	Passéna	11	19	2	19	14	11	6	6	5
220	Bouda	11	19	2	20	14	11	6		1
221	Boboula	11	19	2	21	14	11	6	8	5
222	Touparé	11	19	2	22	14	11	6	6	4
223	Bielmira	11	19	2	23	14	11	6	6	5
224	Dabonzir	11	19	2	24	14	11	6		4
225	Sokoura	11	19	1	25	16	2	6	7	2
226	Torokoro	11	19	1	26	16	1	6	9	4
227	Ouahigouya	10	14	4	26	14	0	2	2	1
228	<u>Non étudié</u>									
229	Kaya	10	12	8	65	17	0	1		4
230	<u>Non étudié</u>									
231	Koudougou	10	12	16	66	16	0	3		1
232	Tenkodogo	10	13	10	12	15	0	4	5	1
233	Fada N'Gourma	10	15	11	16	14	0	3		1
234	Fo	10	16	17	19	12	0	5		1
235	Dédougou	10	17	13	33	14	0	3		1
236	Nouna	10	17	13	34	14	0	3		1
237	Toug an	10	17	13	35	14	0	2	5	1
238	Banfora	10	18	11	11	17	0	6		1

CHIFFREMENT DES DONNEES INDIVIDUELLES
(cartes type N°1)

Indications valables pour l'ensemble des personnes de la
fiche.

Rubrique	Nbre de colonnes	Nos des colonnes	Codification
Type decarte	1	8	1 (imprimé sur la carte)
N° de la famille	3	9, 10, 11	- - -
Sédentaire ou nomade	1	12	Sédentaire : 0 Nomade : 1

Renseignements individuels

Colonne de la fiche collective ou questionnaire femme	Rubrique	Nbre de Col.	Numéro des col.	Codification
4 - 5	Sexe (S)	1	13	Homme = 0 Femme = 1 Non déclaré = X
6 - 7	Age	2	14, 15	Code N° 1
8	Situation matrimoniale (SM)	2	16	Code N° 2
9	Groupe ethnique (Eth)	2	17, 18	Code N° 3
10	Religion (R1)	1	19	Code N° 4
(voir col. 11 à 23)	Situation de résidence (Rs)	1	20	Résident présent: 0 Résident absent: 1 Pers. de passage: 2 Inconnu : X
11	Lieu de naissance (LN) résidents	-	-	-
22	Lieu de domicile - personnes de passage- (LD)	-	21	Code N° 5

.../...

18	Lieu d'absence (LA) (Résidents absents)	1	22	Pour les résidents présents et les per- sonnes de passage codifier Z, pour les résidents ab- sents : code N° 5.
12 - 13	Temps écoulé depuis la 1ère arrivée (T1) (résidents) ou	-1	23	Code N° 6
20 - 21	Temps de présence pers. passage (TP)			
14 - 15	Temps écoulé depuis la dernière arrivée -rés. présents- (TD) ou	-1	24	Pour les personnes de passage ou les ré- sidents présents pour lesquels rien n'est inscrit dans les col. 14 et 15, codifier Z. pour les autres, code N° 6.
19	Motif de l'abs. (Mt) ou	-1	25	Code N° 7
23	de la présence (Mt)			
24	Infirmités (Inf)	1	26	Code N° 8

Fin du chiffrage pour les enfants de moins de 14 ans.

25	Activité princ. (AcP)	2	27-28	Code N° 9
26	Act. second. (Ac S)	2	29-30	Code N° 9
27	Situat. profes. (SP)	1	31	Code N° 10
28	Entreprise (Ent)	1	32	Code N° 11
29	Connaissance du français (Fra)	1	33	Code N° 12
30	Emigration (Emig)	3	34, 35, 36	codifier XXX + recopier le n° de l'émigrant dans le village : 001, 002, ...etc...

Fin du chiffrage pour les hommes.

.../...

Femmes de 14 ans et plus.

Renseignements concernant le mari
(repris sur la fiche collective)

6 & 7	Age du mari (Age M)	2	37-38	Non mariée (NM) 00 sinon code N° 1
8 & QF	Nbre total d'épouses du mari (N Ep)	2	39-40	01, 02, 03, etc...
9 & QF	Groupe ethnique du mari (Eth)	2	41-42	Code N° 3
10	Religion du mari (Re)	1	43	Code N° 14
11	Lieu de naissance du mari (LN)	1	44	Code N° 5
12 & QF	Résidence du mari (RS)	1	45	Code N° 5
25	Activité principale du mari (Ac P)	2	46-47	Code N° 9
26	Activité secondaire du mari (Ac S)	1	48	S'il n'y a pas d'ac- tivité secondaire, co- difier 2 S'il y en a une n'u- tiliser que le premier chiffre du code N° 9.
27	Situation profession- nelle du mari (SP)	1	49	Code N° 10.

Renseignements concernant la femme
(à prendre sur le questionnaire de femme)

Durée du mariage actuel (DM)	1	50	Code N° 13
Lien de parenté avec le mari (LPM)	1	51	Code N° 14
Nombre total de mariages (NM)	1	52	Pas de mariage = 0 puis 1, 2 etc... ... 9 et + = 9 Non déclaré = X
Nombre de veuves (NV)	1	53	- id. -
Nombre de divorces (ND)	1	54	- id. -
Nbre garçons nés viv. (GN)	2	55-56	00
Nbre filles nées viv. (FM)	2	57-58	01
Nbre garçons survivants (S)	2	59-60	02
Nbre filles survivantes (S)	2	61-62	03 ...etc...

Naissances au cours des 12 derniers mois (N12)	2	63-64	Code N° 15
Mois de première naissance de garçon (M1G)	2	65-66	Janvier : 01
Mois de deuxième naissance de garçon (M2G)	2	67-68	février : 02
Mois de deuxième naissance de fille (M1F)	2	69-70
Mois de deuxième naissance de fille (M2F)	2	71-72	décembre : 12
			Non déclaré : XX

Le chiffrage et la perforation s'arrêtent ici.

Garçons + filles nés vivants	2	73-74	Obtenus à la calculatrice
Garçons + filles décédés	2	75-76	
Garçons + filles survivants	2	77-78	

CHIFFREMENT DES DONNEES COLLECTIVES (ménages et familles)

(Cartes types N° 2)
(On remplira une ligne par ménage.)

Type de carte	1	8	2 (imprimé sur la carte)
---------------	---	---	--------------------------

Renseignements complémentaires sur le village

Hauteur des pluies (Pl)	1	19	Voir la liste des villages
Approvisionnement en eau (eau)	1	10	
Distance du dispensaire (Dis)	1	11	

Indicatifs de la famille

Numéro de la famille (N°)	3	12, 13, 14
Sédentaire ou nomade (S-N)	1	15 Sédent. 0, Nomade: 1

Renseignements sur le Chef de ménage

Lien de parenté avec le Chef de famille (LP)	1	16	Code N° 16
Sexe (S)	1	17	Homme : 0 Femme : 1 Inconnu: X
Age	2	18-19	Code N° 1
Situation matrimoniale (SM)	1	20	Code N° 2
Groupe ethnique (Eth)	2	21-22	Code N° 3
Religion (Re)	1	23	Code N° 4
Lieu de naissance (LN)	1	24	Code N° 5
Activité principale (Ac P)	2	25-26	Code N° 9
Activité secondaire (Ac S)	1	27	S'il n'y a pas d'activité secondaire, codifier Z s'il y en a une, n'utiliser que le 1er chiffre du code N° 9
Situation professionnelle (SP)	1	28	Code N° 10
Connaissance du français (Fra)	1	29	Code N° 12

Renseignements sur le ménage.

Type de ménage (TM)	1	30	Code N° 17
Nombre de résidents habituels présents (RHP)	2	31-32	Compter sur la fiche collective
Nbre de résidents habituels absents (RHA)	2	33-34	- " -
Nbre d'enfants de - de 14ans résidents habituels (RHE)	2	35-36	- " -

Si le Chef de ménage n'est pas chef de famille, le chiffrage s'arrête ici.

Renseignements sur la famille

Nombre de cases habitables (NC)	2	37-38	(Inscrit en haut de la fiche collective à gauche)
Nombre de ménages (NM)	2	39-40	à compter sur la fiche collective.

Nombre d'isolés résidents habituels (RHI)	2	41-42	à compter sur la fiche collective
Nombre total de résidents habituels présents (RHP)	3	43, 44, 45	"
Nombre total de résidents habituels absents (RHA)	2	46-47	

Evènements survenus dans la famille au cours des 12 derniers mois.
(renseignements figurant dans le cartouche situé en haut de la fiche)

<u>Naissances</u>			
Garçons (NG)	1	48	
Filles (NF)	1	49	
<u>Décès</u>			
Hommes (DM)	1	50	
Femmes (DF)	1	51	
<u>Age des décédés</u>			
1er décès masculin (1DM)	2	52-53	Code N° 1
2ème décès masculin (2DM)	2	54-55	
3ème décès masculin (3DM)	2	56-57	
4ème décès masculin (4DM)	2	58-59	
5ème décès masculin (5DM)	2	60-61	
1er décès féminin (1DF)	2	62-63	
2ème décès féminin (2DF)	2	64-65	
3ème décès féminin (3DF)	2	66-67	
4ème décès féminin (4DF)	2	68-69	
5ème décès féminin (5DF)	2	70-71	

Le chiffrage et la perforation s'arrêtent ici.

Totalisations

Total des résidents habituels	3	172, 73, 74	obtenus
Total des naissances	2	75-76	à la
Total des décès	2	77-78	calculatrice

Liste des codes utilisés pour les fiches
intermédiaires de chiffrage N° 1, 2 & 3
(données individuelles, données collectives,
émigration.)

- Code N° 1 : Ages - Durée du mariage.
Code N° 2 : Situations matrimoniales
Code N° 3 : Groupes ethniques
Code N° 4 : Religions
Code N° 5 : Lieux (de naissance, de domicile, d'absence,
etc...)
Code N° 6 : Temps de présence ou d'absence.
Code N° 7 : Motif de la présence ou de l'absence.
Code N° 8 : Infirmités.
Code N° 9 : Activités individuelles
Code N° 10 : Situation dans la profession
Code N° 11 : Entreprises.
Code N° 12 : Connaissance du Français.
Code N° 13 : Durée du mariage
Code N° 14 : Liens de parenté de la femme avec le mari.
Code N° 15 : Naissances au cours des douze derniers
mois.
Code N° 16 : Liens de parenté du Chef de ménage avec le
Chef de famille.
Code N° 17 : Type de ménages.

Codes utilisés pour les trois types de fiches intermédiaires de chiffrage (I, 2 et 3).

Code N° I - AGES

Ages en mois (- de I an)		Ages en année (+ de I an)	
0 mois X 0	7 mois X 7	I an 01	20 ans 20
1 mois X 1	8 mois X 8	2 ans 02	21 ans 21
2 mois X 2	9 mois X 9
3 mois X 3	10 mois X X	9 ans 09	80 ans 80
4 mois X 4	11 mois X Z	10 ans 10
5 mois X 5		11 ans 11	89 ans 89
6 mois X 6		90 ans et + 90
			Non déclaré 99

Code N° 2 : SITUATION MATRIMONIALE

Célibataire		
M (femmes)	M1 (hommes)	0
	M2 (hommes)	1
	M3 (hommes)	2
	M4 (hommes)	3
	M5 (hommes)	4
	M6 & + (Hommes)	5
	V	6
	D	7
	L	8
		9
Non déclaré		X

Code N° 3 : GROUPES ETHNIQUES

<u>Mossis et apparentés</u>		<u>Gourounsis</u>	
Mossis	00	Gourounsi	20
Yanga, Yancé, Yama	01	Léla ou Tila	21
Yarga, Yarcé	02	Nouna	22
Silmi - Mossi (Feuls-Mossis)	03	Kasséna	23
Foulga, Foulcé, Kourou-		Nankana	24
mankobé	04	Ko	25
Déforo, Déforobé	05	Koussassé	26
		Sissala, Pougouli	27
<u>Gourmantchés</u>		<u>Bissas</u>	
Gourmantché	10		
Bezba	11	Bissa, Boussanga, Boussancé	30
Moba	12		

<u>Bobos</u>		Marika, Dafing	73
Bobos s.a.s.i.	40	Pana	74
Bobo Fing	41	Sano, Samogho	75
Bobo-Oulé, Bwa, Bobo-Jila	42	Dogon, Habbé, Kado, Tombo	76
Niéniégué		Bozo, Somono	77
Boron	43	Ouara, Natioro, Sambla, Siémou	78
<hr/>		Kalamsé, Nongon	79
<u>Lobis-Dagari</u>			
Dagari	50	<u>Peuls et Touaregs</u>	
Birifor	51	Peuls, Dialloubé, Wahilbé	80
Wilé	52	Gaobé	81
Lobi	53	Djelgobé	82
Dyan	54	Hallébé	83
Gan	55	Maboubé	84
Dorossié, Dogossié	56	Diawambé	85
Vigué, Komono	57	Rimalbé	86
Touni, Tégoussié	58	Touareg	87
Loron, Bodoro, Padoro	59	Bellah	88
<hr/>		Maure	89
<u>Sénoufos</u>			
Sénoufo	60	<u>Divers</u>	
Minianka	61	Sonrhā	90
Targwa	62	Maranga, Marancé	91
Nnargué	63	Hacussa	92
Karaboro	64	Djerma	93
Toussian	65	Peuples du Soudan (Mali)	94
Tourka	66	Peuples de Côte d'Ivoire	95
Gouin	67	Peuples du Ghana	96
Tiéfo	68	Peuples du Togo ou Dahomey	97
<hr/>		Autres Africains	98
<u>Mandingues</u>		Européens ou Métis	99
Bambara	70		
Moula	71	Inconnu ou non déclaré	X X
Bobo-Moula	72		

Code N° 4 : RELIGIONS

Animiste	A	0
Musulman Tidjaniste	MT	1
Musulman Hamaliste	MH	2
Musulman Qadria	MQ	3
Autre Musulman	MA - MN	4
Catholique	C	5
Protestant	P	6
Autre religion	D	7
Sans religion	S	8
Religion inconnue ou non déclaré	I	X

Code n° 5 a. LIEUX

Concession	C	0	Autre région de Haute-Volta (a)	4
Village	V	1	Côte d'Ivoire	5
Autre village dans la même subdivision ou de même cercle		2	Ghana	6
Autre cercle dans la même région (a)		3	Mali (Soudan)	7
(a) Voir listes ci-jointes			Autres pays d'Afrique (a)	8
			Pays non-africain	9
			Non-déclaré	X

Code N° 6 : TEMPS DE PRESENCE OU D'ABSENCE

Nés au village	0	2 à 3 ans	5
Moins d'un mois	1	5 à 5 ans	6
1 à 5 mois	2	6 à 9 ans	7
6 à 11 mois	3	10 à 19 ans	8
1 an	4	20 ans et +	9
		Non déclaré	X

Code N° 7 : MOTIF DE LA PRESENCE OU DE L'ABSENCE

Raisons de famille	0	1	Raisons administratives	6
Maladie	1	1	(y compris emprisonnement)	
Recherche du Travail	2	1	Etudes	7
Emploi dans l'agriculture ou l'élevage	3	1	Service Militaire	8
Commerce	4	1	" Histoire "	9
Exercice d'une autre profession	5	1	Non déclaré	X

Code N° 8 : INFIRMITES

Pas d'infirmité		0	1	Fou	F	5
Aveugle	AV	1	1	Lépreux	L	6
Albinos	AL	2	1	Trypanosomié	T	7
Paralytique	P	3	1	Autres infirmités		8
Muet	M	4	1			

Code N° 9 : ACTIVITES INDIVIDUELLES

Agriculture, élevage, forêts, pêches,
(exploitants et travailleurs indépendants).

Fermier	10
Planteur	11
Eleveur (I ou P)	12
Pêcheur (I ou P)	13
Chasseur	14
	•
	•
	•
	•

Agriculture, élevage, forêts, pêches,
(travailleurs non exploitants)

Cultivateur	20
Manoœuvre de plantation	21
Jardinier	22
Eleveur (AF ou S), berger, bouvier	23
Pêcheur (AF ou S)	24
	•
	•
	•

Travailleurs agricoles non spécialisés

Manoeuvre industrie ou transport	30
Serviteur-Boy	31
Gardien Planton	32

Travailleurs spécialisés

Mineur	40
Maçon	41
Mécanicien	42
Electricien	43
Chauffeur	44
Cuisinier	45

Artisans

Forgeron	50
Tisserand	51
Tresseuse de nattes	52
Fileur, fileuse	53
Teinturier, indigotier	54
Potier	55
Fabricant de Dolo	56

Commerçants

Commerçant	60
Boutiquier	61
Tablier	62
Cabaretier	63
Hotelier	64
Boucher	65
Transporteur	66

Professions libérales

Escrivain	70
Crist, Charlatan	71
Marabout, maître coranique	72
Catéchiste, évangéliste	73
Prêtre, religieux	74

Employés

Vendeur, employé de commerce	80
Commis, Commis expéditionnaire,	
Secrétaire	81
Comptable	82
Dactylographe	83
Infirmier, préposé eaux et forêts, moniteur d'agriculture, assistant vétérinaire	84
Moniteur d'enseignement	85
Soldat, garde, gendarme, caporal, brigadier	86
.	.
.	.
.	.
.	.

Cadres

Chef de canton ou village	90
Chef de bureau, Chef de secteur ou sous-secteur agricole, Commandant de Cercle, agent spécial et autres cadres admi- nistratifs	91
Médecins, vétérinaires	92
Instituteurs, professeurs	93
Officier, sous-officier	94
Député	95
.	.
.	.
.	.
.	.

Divers

Sans profession	00
Pensionné civil	01
Pensionné militaire	02
Elève, étudiant	03
Inconnu ou non déclaré	XX

Code N° 10 : SITUATION DANS LA PROFESSION

Patron	P	1	Salarié	S	5
			Apprenti	AP	6
Isolé	I	2	Retraité	R	7
			Sans travail	ST	8
Aide familial	AF	4	(chômeur)		
			Sans profession	-	0
			Non indiqué	-	X

REMARQUE : Lorsqu'on a un trait ou rien dans la colonne (27), on codifiera 0, si l'on a dans la colonne (25) : SP, étudiant ou élève. Si une autre profession figure dans la colonne (25) et qu'il est impossible de déterminer la situation professionnelle on codifiera X.

Code N° 11 : ENTREPRISES

Note : Lorsque dans la colonne (28) figure la mention C.E., (Chef d'exploitation) codifier d'après l'activité principale de l'intéressé.

Agriculture, exploitation forestière	1
Elevage ou pêche	2
Artisanat	3
Commerce, Transport	4
Mines	5
Industrie, travaux publics	6
Administration, armée	7
Particuliers (services domestiques, etc ...)	8
Autres	9
Personnes non actives	0
Non déclaré	X

Code N° 12 : CONNAISSANCE DU FRANÇAIS

Illettré	IL	1
Parle le français	P	2
Lit le français	L	3
Ecrit le français	E	4
C.E.P.	C	5
Diplômes supérieurs	D	6
Non déclaré		X

Code N° 13 : DUREE DU MARIAGE

Moins d'un an	0	5 à 9 ans	5	Non déclaré	X
1 an	1	10 à 15 ans	6		
2 ans	2	16 à 20 ans	7		
3 ans	3	20 à 29 ans	8		
4 ans	4	30 ans et +	9		

Code N° 14 : LIEN DE PARENTE DE LA FEMME AVEC LE MARI

Non mariées	NM	0	Cousins issus de germains du côté paternel	CIGP	4
Aucune parenté	NP	1	Cousins issus de germains du côté maternel	CIGM	5
Cousin germain du côté paternel	GCP	2	Parenté plus proche (oncle, neveu, etc ...)		6
Cousin germain du côté maternel	GM	3	Autre parenté non précisée	P ou AP	7
			Non déclaré		X

Code N° 15 : NAISSANCES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

Aucune naissance	00	I naissance garçon en vie	55
I naissance garçon en vie	II	I naissance fille en vie	55
I naissance garçon décédé	IO	I naissance garçon en vie	} 5I
I naissance de fille en vie	44	I naissance de fille décédée	
I naissance de fille décédée	40	I naissance garçon décédé	} 54
2 naissances garçons, 2 en vie	22	I naissance de fille en vie	
2 naissances garçons (I en vie I décédé)	2I	I naissance de garçon décédé	} 55
2 naissances garçons (2 décédés)	20	I naissance fille décédée	
2 naissances filles)2 en vie	88	3 naissances, 3 en vie	66
2 naissances filles (I en vie I décédée)	84	3 nais.:2 en vie- I décédé	64
2 naissances filles (2 décédées)	80	3 nais.:I en vie- 2 décédés	62
		3 nais.: 3 décédés	60
		Non déclaré	XX

Code N° 16 : LIEN DE PARENTE DU CHEF DE MENAGE AVEC LE CHEF DE FAMILLE

Chef de famille	0	Beau-père, belle-mère, marâtre	4
Co-épouse du Chef de famille (si le Chef de famille est une femme veuve ou dont le mari ré- side ailleurs).	I	Beau-fils, belle-fille, gendre, bru	5
Fils ou fille, petit-fils ou pe- tite fille du Chef de famille	2	Frère, soeur, beau-frère, belle-soeur	6
Père, mère, grand-père, grand-mère	3	Oncle, tante	7
		Neveu, cousin	8
		Autres, serviteur, servante, ami, etc	9
		Inconnu	X

Code N° 17 : TYPE DE MENAGE

Un homme, une femme et des enfants (éventuellement)	1
Un homme, une femme, des enfants (éventuellement) et autres personnes	2
Un homme, plusieurs femmes et des enfants (éventuellement)	3
Un homme, plusieurs femmes, des enfants (éventuellement) et d'autres personnes	4
Un homme sans femme et des enfants	5
Un homme sans femme, des enfants (éventuellement) et d'autres personnes	6
Une femme sans mari et des enfants	7
Une femme sans mari, des enfants (éventuellement) et d'autres personnes	8

L I S T E alphabétique pour chaque Cercle ou Subdivision des Cercles ou Subdivisions situés dans la même région (Les noms des Cercles sont soulignés.)

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Noms des Circonscriptions.	Circonscriptions situées dans la même région
<u>BANFORA</u>	<u>Bobo-Dioulasso</u> - <u>Orodara</u> - <u>Sidéradougou</u> - <u>Toussiana</u> .
<u>BARSALOGHO</u>	<u>Bogandé</u> - <u>Boulsa</u> - <u>Boussouma</u> - <u>Kaya</u> - <u>Téma</u> .
<u>BATIE</u>	<u>Boromo</u> - <u>Dano</u> - <u>Dié bougou</u> - <u>Gaoua</u> - <u>Houndé</u> - <u>Kampti</u>
<u>BOBO-DIOULASSO</u>	<u>Banfora</u> - <u>Orodara</u> - <u>Sidéragoudou</u> - <u>Toussiana</u> .
<u>BOGANDE</u>	<u>Barsalogho</u> - <u>Boulsa</u> - <u>Boussouma</u> - <u>Kaya</u> - <u>Téma</u> .
<u>BOROMO</u>	<u>Batié</u> - <u>Dano</u> - <u>Diébougou</u> - <u>Gaoua</u> - <u>Houndé</u> - <u>Kampti</u> .
<u>BOULSA</u>	<u>Barsalogho</u> - <u>Bogandé</u> - <u>Boussouma</u> - <u>Kaya</u> - <u>Téma</u> .
<u>BOUSSE</u>	<u>Kombissiri</u> - <u>Ouagadougou</u> - <u>Saponé</u> - <u>Ziniaré</u> - <u>Zorgho</u> .
<u>BOUSSOUMA</u>	<u>Barsalogho</u> - <u>Bogandé</u> - <u>Boulsa</u> - <u>Kaya</u> - <u>Téma</u> .
<u>DANO</u>	<u>Batié</u> - <u>Boromo</u> - <u>Diébougou</u> - <u>Gaoua</u> - <u>Houndé</u> - <u>Kampti</u> .
<u>DEDOUGOU</u>	<u>Kienbara</u> - <u>Nouna</u> - <u>Toma</u> - <u>Tougan</u> .
<u>DIAPAGA</u>	<u>Fada N'Gourma</u> - <u>Pama</u> .
<u>DIEBOUGOU</u>	<u>Batié</u> - <u>Boromo</u> - <u>Dano</u> - <u>Gaoua</u> - <u>Houndé</u> - <u>Kampti</u> .
<u>DJIBO</u>	<u>Dori</u> - <u>Oudalan</u> .
<u>DORI</u>	<u>Djibo</u> - <u>Oudalan</u>
<u>FADA N'GOURMA</u>	<u>Diapaga</u> - <u>Pama</u>
<u>GAOUA</u>	<u>Batié</u> - <u>Boromo</u> - <u>Dano</u> - <u>Diébougou</u> - <u>Houndé</u> - <u>Kampti</u> .
<u>GARANGO</u>	<u>Koupéla</u> - <u>Manga</u> - <u>Ouargaye</u> - <u>Tenkodogo</u> - <u>Zahré</u> .
<u>GOUCY</u>	<u>Kongoussi</u> - <u>Ouahigouya</u> - <u>Séguégnégné</u> - <u>Thiou</u> - <u>Titao</u> .

Noms des Circonscriptions.	Circonscriptions situées dans la même région.
<u>HOUNDE</u>	<u>Batié</u> - <u>Boromo</u> - <u>Dano</u> - <u>Diébougou</u> - <u>Gaoua</u> - <u>Kampti</u> .
<u>KAMPTI</u>	<u>Batié</u> - <u>Boromo</u> - <u>Dano</u> - <u>Diébougou</u> - <u>Gaoua</u> - <u>Houndé</u> .
<u>KAYA</u>	<u>Barsalogho</u> - <u>Bogandé</u> - <u>Boulsa</u> - <u>Boussouma</u> - <u>Téma</u> .
<u>KIEMBARA</u>	<u>Dédougou</u> - <u>Nouna</u> - <u>Toma</u> - <u>Tougan</u> .
<u>KINDI</u>	<u>Koudougou</u> - <u>Ténado</u> - <u>Yako</u> .
<u>KOMBISSIRI</u>	<u>Boussé</u> - <u>Ouagadougou</u> - <u>Saponé</u> - <u>Ziniaré</u> - <u>Zorgho</u> .
<u>KONGOUSSI</u>	<u>Gourcy</u> - <u>Ouahigouya</u> - <u>Séguénéga</u> - <u>Thiou</u> - <u>Titao</u> .
<u>KOUDOUGOU</u>	<u>Kindi</u> - <u>Ténado</u> - <u>Yako</u> .
<u>KOUPÉLA</u>	<u>Garango</u> - <u>Manga</u> - <u>Ouargaye</u> - <u>Tenkodogo</u> - <u>Zabré</u> .
<u>LEO</u>	<u>Po</u>
<u>MANGA</u>	<u>Garango</u> - <u>Koupéla</u> - <u>Ouargaye</u> - <u>Tenkodogo</u> - <u>Zabré</u> .
<u>NOUNA</u>	<u>D. édougou</u> - <u>Kiembara</u> - <u>Toma</u> - <u>Tougan</u> .
<u>ORODARA</u>	<u>Banfora</u> - <u>Bobo-Dioulasso</u> - <u>Toussiana</u> - <u>Sidéradougou</u> .
<u>OUGADDOUGOU</u>	<u>Boussé</u> - <u>Kombissiri</u> - <u>Saponé</u> - <u>Ziniaré</u> - <u>Zorgho</u> .
<u>OUAHIGOUYA</u>	<u>Gourcy</u> - <u>Kongoussi</u> - <u>Séguénéga</u> - <u>Thiou</u> - <u>Titao</u> .
<u>OURGAYE</u>	<u>Garango</u> - <u>Koupéla</u> - <u>Manga</u> - <u>Tenkodogo</u> - <u>Zabré</u> .
<u>OUDALAN</u>	<u>Djibo</u> - <u>Dori</u> .
<u>PLMA</u>	<u>Diafaga</u> - <u>Fada N'Gourma</u> .
<u>PO</u>	<u>Léo</u> .
<u>SAPONÉ</u>	<u>Boussé</u> - <u>Kombissiri</u> - <u>Ouagadougou</u> - <u>Ziniaré</u> - <u>Zorgho</u> .
<u>SEGUENEGA</u>	<u>Gourcy</u> - <u>Kongoussi</u> - <u>Ouahigouya</u> - <u>Thiou</u> - <u>Titao</u> .
<u>SIDÉRADOUGOU</u>	<u>Banfora</u> - <u>Bobo-Dioulasso</u> - <u>Orodara</u> - <u>Toussiana</u> .
<u>TEMA</u>	<u>Barsalogho</u> - <u>Bogandé</u> - <u>Boulsa</u> - <u>Boussouma</u> - <u>Kaya</u> .

Noms des Circonscriptions	Circonscriptions situées dans la même région.
<u>TÉNADO</u>	Kindi, <u>Koudougou</u> , <u>Yako</u> .
<u>TENKODOGO</u>	<u>Garango</u> , <u>Koupéla</u> , <u>Manga</u> , <u>Ouargaye</u> , <u>Zabré</u> .
<u>THIOU</u>	<u>Gourcy</u> , <u>Kongoussi</u> , <u>Ouahigouya</u> , <u>Séguénéga</u> , <u>Titao</u> .
<u>TITAO</u>	<u>Gourcy</u> , <u>Kongoussi</u> , <u>Ouahigouya</u> , <u>Séguénéga</u> , <u>Thiou</u> .
<u>TOMA</u>	<u>Dédougou</u> , <u>Kiembara</u> , <u>Nouna</u> , <u>Tougan</u> .
<u>TOUGAN</u>	<u>Dédougou</u> , <u>Kiembara</u> , <u>Nouna</u> , <u>Toma</u> .
<u>TOUSSIANA</u>	<u>Banfara</u> , <u>Bobo-Dioulasso</u> , <u>Orodara</u> , <u>Sidéradougou</u> .
<u>YAKO</u>	Kindi, <u>Koudougou</u> , <u>Ténado</u> .
<u>ZABRE</u>	<u>Garango</u> , <u>Koupéla</u> , <u>Manga</u> , <u>Ouargaye</u> , <u>Tenkodogo</u> .
<u>ZINIARÉ</u>	<u>Boussé</u> , <u>Kombissiri</u> , <u>Ouagadougou</u> , <u>Saponé</u> , <u>Zorgho</u> .
<u>ZORCHO</u>	<u>Boussé</u> , <u>Kombissiri</u> , <u>Ouagadougou</u> , <u>Saponé</u> , <u>Ziniaré</u> .

- 31 -
CODE N° 5

Annexe B

Principaux pays de l'Afrique Occidentale autres que la Haute-Volta,
la Côte d'Ivoire et le Ghana.

CAMEROUN

CAP-VERT

DAHOMY

GAMBIE

GUINEE

GUINEE PORTUGAISE

LIBERIA

MALI (Soudan)

MAURITANIE

NIGER

NIGERIA

SENEGAL

SIERRA-LEONE

SOUDAN (Mali)

TCHAD

TOGO.

.../...

REMARQUES SUR LE CHIFFREMENT DES DONNEES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES
(Cartes types 1 et 2)

Dans beaucoup de cas, il est possible de corriger des indications absentes ou inexactes.

COLONNES 4 ET 5 (Sexe)

En cas d'erreur ou omission dans ces colonnes, on peut en général la corriger, soit d'après le lien de parenté (colonne 3) (épouse, fille = F, fils, frère = M), soit d'après le prénom.

COLONNES 6 ET 7 (Ages)

Pour les enfants de moins d'un an (colonne 7), on pourra en général retrouver l'âge, s'il manque, à partir du questionnaire de femme de la mère (naissances vivantes au cours des 12 derniers mois).

Pour les femmes mariées pour la première fois, on pourra évaluer leur âge à partir du questionnaire de femme d'après la "durée du mariage actuel" en admettant qu'elle s'est mariée à 16 ans.

Lorsque l'âge indiqué pour une femme sur la fiche collective diffère de celui qui figure sur le questionnaire, on essaiera de déterminer lequel est le plus vraisemblable d'après les mariages de la femme et les enfants qu'elle a eus. Si aucune vérification n'est possible, on retiendra l'âge indiqué sur la fiche collective.

COLONNE 8 (Situation matrimoniale)

Il est souvent facile de vérifier cette colonne : tous les enfants de moins de 14 ans sont célibataires.

Les fils résidents habituels et travaillant avec leur père sont également en principe célibataires (C).

De même, il sera facile de compléter la situation matrimoniale de personnes figurant sur la fiche collective avec leurs conjoints (il faut cependant remarquer que le nombre d'épouses d'un mari peut être supérieur à celui de celles qui figurent sur la fiche collective. Ainsi on peut avoir M 5 pour un homme dont seulement 4 épouses sont recensées sur la fiche collective car sa dernière femme peut résider dans un autre village).

COLONNE 9 (Groupes ethniques)

Certains groupes ethniques font l'objet de dénominations locales différentes de celles qui sont les plus répandues et qui ont servi à l'établissement de la codification. D'autre part on pourra rencontrer des individus appartenant à des groupes ethniques étrangers à la Haute-Volta.

Signaler les cas de ce genre qui peuvent se présenter. Le code sera complété au fur et à mesure.

SITUATION DE RESIDENCE (Colonnes 11 à 23)
PERSONNES DE PASSAGE

Les renseignements concernant les personnes de passage sont inscrits dans les colonnes 20 à 23. On ne doit alors rien trouver dans les colonnes 11 à 19. S'il y a des inscriptions à la fois dans les colonnes 20 à 23 et 11 à 19, ces dernières doivent être annulées.

RESIDENTS HABITUELS (rien dans les colonnes 20 à 23)

Si l'on a " V " dans la colonne 11, (lieu de naissance), on ne doit rien avoir dans les colonnes 12 et 13; s'il s'y trouve une inscription, l'annuler.

Si le résident habituel est absent, c'est-à-dire si les colonnes 16 à 19 ont été remplies, on ne doit rien trouver dans les colonnes 14 et 15 (dernière arrivée). S'il s'y trouve, une inscription, l'annuler.

Pour les résidents habituels présents, l'inscription dans les colonnes 14 et 15 est facultative.

En résumé :

Colonnes	11 à 12	14 à 15	16 à 19	20 à 23	Situation de résidence
	remplies	peuvent être remplies	rien	rien	Résident présent (correct)
	remplies	rien	remplies	rien	Résident absent (correct)
	remplies	remplies	remplies	rien	Résident absent - annuler les colonnes 14 et 15.
	rien	rien	rien	remplies	Personne de passage (correct)
	inscription dans une de ces colonnes			remplies	Personne de passage - annuler toutes les inscriptions des colonnes 11 à 19.

INDICATIONS RELATIVES AUX LIEUX

Colonne 11 (Lieu de naissance)
Colonne 18 (Lieu d'absence)
Colonne 22 (Lieu de domicile)

Les indications portées dans ces colonnes doivent être l'une des suivantes :

- a) V,
- b) le nom d'un cercle ou d'une subdivision de la Haute-Volta,
- c) le nom d'un territoire ou d'un Etat autre que la Haute-Volta,

La liste des cercles et subdivisions de Haute-Volta ainsi que des principaux états ou territoires de l'Afrique Occidentale est donnée en annexe au code.

Lorsqu'on trouve une autre inscription, il peut s'agir de l'une des erreurs suivantes commise par l'enquêteur :

- 1) En dehors de la Haute-Volta, inscription du nom d'une ville ou d'un Cercle au lieu du nom du pays.

Ainsi " Dakar " au lieu de " Sénégal " .
" Bouaké " au lieu de " Côte d'Ivoire " .
" Tamalé " au lieu de " Ghana " .

Une liste des principaux cercles ou régions de Côte d'Ivoire et du Ghana est donnée en annexe, elle permettra de rectifier les inscriptions relatives à ces pays.

- 2) En Haute-Volta, inscription du nom d'un canton au lieu de celui du Cercle ou de la Subdivision. Il sera en général possible de corriger ces erreurs à l'aide des documents dont on dispose.

INDICATIONS RELATIVES A L'ACTIVITE. (Colonnes 25 à 28)

Colonne 26 (activité secondaire) : le remplissage de cette colonne est toujours facultatif.

Colonne 27 (situation professionnelle)

Lorsqu'on a dans la colonne (25), soit aucune inscription, soit "SP" ou "élève", "étudiant", on ne doit rien trouver dans la colonne 27. S'il y a une inscription, l'annuler.